

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de BLANZAC**

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	08
Représentés	02
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Séance du 28 avril 2026

Date de convocation : 21/04/2026
Date d'affichage : 21/04/2026

DELIBERATION N° 2026/34

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alain PREVÔT

Etaient présents : Mrs Alain PREVÔT - Alexandre COLIN - Alain MATHIEU - Mmes Danielle GAUCHON – Christine DE RESENDE – M. Sébastien PITON - Mme Marie VAN DEN BERGHE et M. Adrien LEGRIS.

Absent excusé : Noël TREVISIOL (pouvoir à Alain PREVÔT) - Delphine LAGOUTTE (pouvoir à Alexandre COLIN) - Clémence LE QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

OBJET : location de la salle polyvalente aux associations communales

Le Maire informe le conseil municipal que le Club du 3^{ème} âge souhaiterait pouvoir bénéficier de la gratuité totale de la salle polyvalente. Il ajoute qu'actuellement les associations de la commune ont droit à une location gratuite.

Le comité des fêtes, tout comme le club du 3^{ème} âge utilisent la salle polyvalente quatre fois dans l'année, l'ACCA une seule.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder aux associations de la commune deux locations gratuites de la salle polyvalente et ce dès à présent.

Fait à Blanzac, le 29 avril 2026

Le Maire,
Alain PREVÔT



Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le

7 MAI 2026

Le Secrétaire,
Alexandre COLIN

Publié le

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 087-218701704-20260428-202634-DE